



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 08515

Numéro SIREN : 489 723 858

Nom ou dénomination : KEN GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2013 sous le numéro de dépôt 45178



1304522001

DATE DEPOT : 2013-05-22

NUMERO DE DEPOT : 2013R045178

N° GESTION : 2006B08515

N° SIREN : 489723858

DENOMINATION : KEN GROUP

ADRESSE : 4 bis rue Saint Sauveur 75002 Paris

DATE D'ACTE : 2013/04/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :  
NOMINATION DE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

PA 30/04/13 (OC+NS)

**KEN GROUP** ✓

Société à responsabilité limitée au capital de 525.480 euros  
Siège social : 4bis, rue Saint Sauveur – 75002 Paris  
RCS 489 723 858  
(la « Société »)

06 B 08515

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 30 AVRIL 2013**

Greffes du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R

22 MAI 2013

N° DE DÉPOT

Les soussignés :

- 1) **Monsieur Frank-Elie BENZAQUEN**, né le 20 février 1972 à Paris (75016), de nationalité française, demeurant 33, rue de Washington à Paris (75008),
- 2) **Monsieur Arthur BENZAQUEN**, né le 15 décembre 1974 à Paris (75016), de nationalité française, demeurant 61, rue de Varennes à Paris (75007),

seuls associés de la Société (les « Associés »),

ont pris, à l'unanimité, les décisions qui suivent selon les modalités prévues à l'article 19 des statuts de la Société sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des commissaires aux comptes de la Société, ✓
- Mission de commissaire à la transformation,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

✓ *Nomination des commissaires aux comptes de la Société*

Les Associés décident, à l'unanimité et conformément aux dispositions des articles L. 223-35 du Code de commerce, de nommer :

- **Monsieur Yannick SOUSSAN**, né le 13 février 1968 à Caen (14), de nationalité française, demeurant 22, rue Saint Pierre – 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, ✓
- **Monsieur Philippe MURAT**, né le 22 juillet 1962 à Paris 14<sup>e</sup>, de nationalité française, demeurant 3, rue Léon Witzler – 92330 Sceaux, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société, ✓

pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. ✓

**DEUXIEME DECISION**

✓ *Mission de commissaire à la transformation*

Les Associés décident, à l'unanimité, et conformément aux dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, de désigner Monsieur Yannick SOUSSAN, commissaire aux comptes titulaire de la Société nouvellement nommé, en qualité de commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages ✓

4  
EB

particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers et d'attester que le montant des capitaux propres de la Société est au moins égal à son capital, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article R. 224-3 du Code de commerce, Monsieur Yannick SOUSSAN aura pour mission de dresser un rapport qui sera tenu à la disposition des Associés au siège social de la Société et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris huit jours au moins avant la décision des Associés statuant sur la réalisation de la transformation envisagée de la Société en société par actions simplifiée.

Monsieur Yannick SOUSSAN a d'ores et déjà déclaré accepter ces fonctions et ne pas exister d'incompatibilité ni aucune interdiction à cette désignation.

### **TROISIEME DECISION**

#### *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

Les Associés **décident**, à l'unanimité, de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Fait à Paris,

Le 30 avril 2013

En deux (2) exemplaires originaux

\_\_\_\_\_  
Monsieur Frank-Elie BENZAQUEN



\_\_\_\_\_  
Monsieur Arthur BENZAQUEN

